

Fraude aux ordres de virement : le Comité des banques sensibilise les PME aux réflexes de sécurité

Le Comité des banques FBF d'Alsace organise ce jour une réunion d'information « *Escroqueries aux ordres de virement ... Prévenir pour mieux protéger votre entreprise* », avec la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin et la Police Judiciaire. Plus de 80 dirigeants de PME, invités par les banques, peuvent approfondir leurs connaissances concernant les tentatives d'escroqueries, les moyens de les déjouer et utiliser les outils mis à leur disposition pour sensibiliser leurs équipes comme leurs partenaires (fournisseurs, comptables...).

Luc Carpentier, Président du Comité des banques FBF, précise « *La sécurité est l'affaire de chacun. Pour lutter efficacement contre les fraudes aux ordres de virement, chaque collaborateur concerné dans les PME doit donc être sensibilisé à ce risque et connaître les procédures à mettre en œuvre. C'est pourquoi la FBF avec la Police judiciaire met une vidéo et un guide explicatifs à disposition des entreprises* ».

Des outils explicatifs et pédagogiques

Afin de diffuser les réflexes simples permettant de prévenir le risque de fraude, la FBF propose des outils pratiques pour les entreprises, notamment les PME, disponibles gratuitement sur ses sites (www.fbf.fr, www.aveclespme.fr ou www.lesclesdelabanque.com/) :

- Une vidéo de sensibilisation « Prévenir les fraudes aux ordres de virement », vue par plus de 28 000 responsables d'entreprise. Cette courte vidéo (4 mn) reprend les interviews de spécialistes de la Police Judiciaire et de la FBF. Pour [voir la vidéo](#) :
- Un guide sécurité « Ordre de virement des entreprises, 9 réflexes ». Consulter et télécharger [ce guide pratique](#) :

<p>Les banques en région Grand Est : 2 500 agences, 26 000 collaborateurs, 142 milliards € de crédits</p>

Contacts presse :

FBFservicedepresse@fbf.fr

Comité des banques FBF : sophie.unfricht@cealsace.caisse-epargne.fr - 03 88 52 58 68

www.fbf.fr ■ www.aveclespme.fr